

Fiche communale d'information risques et sols  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **Sans objet** du **22 novembre 2017** mis à jour le **19 octobre 2018**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non   
 Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui  non   
 Ce PPR est **approuvé** oui  non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<b>La note de présentation</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
<b>Le règlement</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
<b>Les documents graphiques</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui  non

<b>Approuvé</b>	date	<b>6 janvier 2009</b>	aléa	<b>Effondrement localisé</b>
<b>PPR minier du bassin de</b>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<b>Soumont Saint Quentin</b>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<b>La note de présentation</b>	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Le règlement</b>	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Les documents graphiques</b>	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé** oui  non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** oui  non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<b>La note de présentation</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
<b>Le règlement</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
<b>Documents graphiques</b>	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
 très faible      faible      modérée      moyenne      forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité** consultable sur Internet \*

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**Les documents graphiques** consultable sur Internet \*

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333.29 du code de la santé publique

La commune est située dans une zone à potentiel radon zone 1  zone 2  zone 3

Le document de référence est :

**Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français** Consultable sur internet\*

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

**Cartographie de l'aléa et du zonage réglementaire**

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles nombre  catastrophes technologiques nombre